



**Georges Ibrahim Abdallah, militant de la cause palestinienne, est
incarcéré dans notre pays depuis 40 ans !**

Il est détenu à Lannemezan.

Incarcéré à 33 ans il a désormais 73 ans.

Il est pourtant libérable depuis 1999.

En 2013, Manuel Valls, Ministre de l'intérieur de l'époque, sous pression des Etats Unis, refusait de signer un arrêté d'expulsion pour le Liban alors que le Ministère de la Justice avait autorisé sa libération conditionnelle !

C'en est assez de ce déni de droit et de cette inhumanité !

La justice rendra le 15 novembre une décision sur sa demande de libération conditionnelle, la France qui se dit héritière des valeurs universelles de la révolution de 1789 ne peut instaurer un COULOIR DE LA MORT qui ne dit pas son nom.

La peine de mort est abolie dans notre pays depuis 1981 mais c'est une PEINE DE MORT LENTE que subit notre camarade.

**MACRON et SON GOUVERNEMENT DOIVENT SIGNER
un ARRÊTE D'EXPULSION pour que Georges Ibrahim Abdallah
retrouve son pays et sa famille !**

**Son pays le Liban aujourd'hui sous les bombes Israéliennes, des bombes
livrées par les USA et les pays de l'OTAN !**

**LIBERTE POUR GEORGES !
CESSEZ LE FEU IMMEDIAT
à GAZA et au Liban !**

**MANIFESTATION NATIONALE à
LANNEMEZAN**

SAMEDI 26 OCTOBRE à 14 H00

Rassemblement Gare de Lannemezan.



L'ONU alerte depuis des mois, dénonçant une des guerres les plus meurtrières du XXI ème siècle, les médecins humanitaires décrivent une situation qu'ils n'ont jamais connue.

La Cour Internationale de Justice a statué considérant que les opérations militaires Israéliennes comportaient un risque sérieux de génocide, et qu'il pouvait être considéré que ces opérations étaient menées avec l'intention de commettre un génocide.

Un véritable Nettoyage ethnique et une entreprise génocidaire sont en cours au regard de la convention de l'ONU de 1948 sur la répression et la prévention des crimes de génocide.

Les occidentaux, USA en tête, en sont les complices en continuant à livrer des armes destructrices à Israël.

**Et à présent c'est le Liban qui subit un déluge de feu :
Depuis le 23 septembre 2367 morts dont 304 enfants, 11 000 blessés,
1 200 000 déplacés dont 400 000 enfants !**

**La France de Macron , les USA de Biden
se rendent complices de crimes contre l'humanité.**

**42 438 morts à Gaza (2 % de la population) :
14 100 enfants et plus de 10 000 femmes.
1 enfant tué ou blessé toutes les 10 minutes.
99 153 blessés (dont 12 500 enfants)
575 agents de santé et 198 journalistes tués.
1,9 millions de Palestiniens déplacés (90 % de la population).
245 000 logements, 318 écoles, 169 établissements de santé, toutes les
universités rasés.**

**ARRÊT DU MASSACRE ! CESSEZ LE FEU IMMEDIAT
à GAZA et au LIBAN!
ARRÊT IMMEDIAT DES LIVRAISONS D'ARMES à ISRAËL**

**Collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah :
Contact : collectif65.gia@gmail.com**



Georges Ibrahim Abdallah, emprisonné en France depuis 40 ans : un prisonnier politique en France, qui se dit la patrie des droits humains universels !

Samedi 14 septembre, je participais à l'inauguration du village du monde à la fête de l'Humanité.

Fabien Gay le directeur du quotidien fondé par Jaurès prit la parole en présence d'Angela Davis et d'Hala Abou Assira, ambassadrice de la Palestine en France.

Il évoqua, et ce fut particulièrement émouvant, le sort de deux prisonniers, des « prisonniers politiques » rappela-t-il.

Il s'agissait de Mumia Abu Jamal, dans le couloir de la mort des Etats-Unis depuis 42 ans et de Marwan Bargouthi dans les geôles Israéliennes depuis 26 ans.

Représentant un collectif actif depuis 15 ans dans les Hautes Pyrénées, j'avais fait le déplacement pour évoquer, aux côtés d'Elsa Faucillon (députée PCF) et d'Andrée Taurinya (Députée LFI) le sort d'un homme : Georges Ibrahim Abdallah incarcéré en France depuis 1983.

Le sort d'un prisonnier politique maintenu en détention dans notre pays alors qu'il est libérable depuis 1999 ! **Depuis un quart de siècle !**

Son histoire, trop méconnue dans notre pays où une véritable chape de plomb s'était abattue sur son sort, est celle d'un déni et d'une ignominie.

Georges Ibrahim Abdallah, citoyen Libanais, combattant de la cause palestinienne fut condamné à perpétuité en 1987 alors que l'avocat général avait demandé 15 ans d'emprisonnement.

Son procès se déroula dans une ambiance délétère, Paris avait subi en 1986 une série d'attentats qui ensanglantèrent la capitale (attentat Rue de Rennes). Le nom de Georges Ibrahim Abdallah et de sa famille fut livré en pâture par les services de sécurité intérieure Français, la presse dans son ensemble (du Monde à Libération et au Figaro) reprenant la thèse d'une famille Abdallah responsable des attentats commis sur le territoire Français.

Ces attentats furent commandités par l'Iran, c'est une vérité officielle depuis de nombreuses années, et Georges Ibrahim Abdallah n'y était rigoureusement pour rien.

L'ancien directeur de la DST (Yves Bonnet) s'est exprimé longuement à ce sujet affirmant que Georges Abdallah devait être libéré, il en va de même du magistrat anti-terroriste Alain Marsaud.

A deux reprises pourtant en 2003 et en 2012, l'autorité judiciaire Française donna son accord à la demande de libération conditionnelle déposée par Georges Ibrahim Abdallah. Dans sa situation de citoyen Libanais, cette libération devait être assortie d'un arrêté d'expulsion signé du Ministre de l'Intérieur.

Par deux fois, le gouvernement Français s'y refusa, Manuel Valls en 2013 ne donnant aucune explication à son refus.

On sait désormais, par l'intermédiaire des documents publiés par Wikileaks qu'Hillary Clinton (secrétaire d'Etat de Barack Obama) intervint directement auprès de Laurent Fabius , Ministre des Affaires Etrangères, pour signifier son désaccord avec cette libération.

A ce jour, Georges Ibrahim Abdallah victime des pressions du gouvernement des Etats Unis et d'Israël est toujours emprisonné et entamera en octobre sa 41^{ème} année de détention.

Trop longtemps sa situation a été occultée.

Aujourd'hui, grâce à l'action constante depuis des années des militants de base, de la campagne unitaire pour sa libération, et à l'implication de parlementaires comme Andrée Taurinya, André Chassaigne, Eric Coquerel, Elsa Faucillon et d'intellectuels comme Annie Ernaux, Frédéric Lordon, Gérard Mordillat, Henri Leclerc, Robert Guédiguian, Alain Greh, Corinne Masiero (1) le sort de Georges Ibrahim Abdallah n'est plus ignoré.

Des médias comme France Inter (2), Blast, Le Média ont consacré des reportages à la situation inacceptable que subissait Georges Ibrahim Abdallah.

Le Président de la République a été saisi, tant par des parlementaires que par des associations, syndicats, organisations, comités locaux...

Et, cette année, la justice aura à nouveau à trancher sur une nouvelle demande de libération déposée en juin 2023 par l'avocat de Georges.

Le 7 octobre 2024, le juge d'application des peines se déplacera au centre pénitentiaire de Lannemezan pour y entendre Georges et une décision devrait être prise dans les jours qui suivent.

Nous attendons toutes et tous cette décision.

Nous attendons toutes et tous que ce déni de droit et d'humanité prenne fin.

Sans cela, s'instaurerait dans notre pays un couloir de la mort qui ne dit pas son nom, **43 ans après l'abolition de la peine de mort, une peine de mort lente serait à l'oeuvre !**

Le regretté Jacques Gaillot lors d'une visite à Georges en 2022 déclara à son sujet :

"C'est un devoir d'humanité auquel la France doit répondre aujourd'hui".

Et c'est un devoir pour tous les progressistes du pays que de défendre la cause de Georges Ibrahim Abdallah, prisonnier politique en France et d'exiger sa libération !



(1): Tribune parue dans l'Humanité le 13 juin 2024 : <https://www.humanite.fr/en-debat/georges-ibrahim-abdallah/refusons-la-peine-de-mort-lente-infligee-a-georges-ibrahim-abdallah>

(2) : Les derniers secrets de l'affaire Abdallah 22 juin 2024 : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-22-juin-2024-7526241>

Collectif 65 pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah : <https://www.youtube.com/@Collectif65LIBERONSGEORGESABDA>

Georges Abdallah

Le prisonnier à vie de la «raison d'Etat»

Le Libanais, militant marxiste propalestinien, est détenu en France depuis près de quarante ans pour complicité dans l'assassinat de deux diplomates, en 1982, à Paris. Sa situation renvoie à la guerre de l'ombre que se livraient déjà, à l'époque, Israël et ses voisins arabes

Le 25 octobre, Georges Ibrahim Abdallah devrait se lever à 4h30, comme il en a l'habitude depuis des décennies. Un moment de tranquillité qu'il occupe à regarder les chaînes d'informations en arabe, dans le centre pénitentiaire de Lannemezan (Hautes-Pyrénées). A 8h30, conformément à sa routine matinale, le septuagénaire libanais, condamné à la prison à perpétuité pour complicité dans l'assassinat, en 1982, de deux diplomates à Paris, l'un américain et l'autre israélien, descendra dans la cour de promenade. Il s'y livrera à ses exercices physiques quotidiens, avant de remonter dans sa cellule, pour prendre sa douche, lire et répondre à la vingtaine de lettres qu'il reçoit chaque jour.

Mais ce matin ne sera pas tout à fait comme les autres. Ce vendredi d'octobre marquera le quarantième «anniversaire» de la détention de Georges Abdallah. Une date au goût amer pour ce militant marxiste propalestinien, que la France a oublié depuis longtemps, mais dont le nom et le visage hantaient, au milieu des années 1980, les salles de rédaction, les prétoires et jusqu'aux plus hautes institutions de l'Etat. Le fantassin de la guerre de l'ombre qu'Israël et ses ennemis arabes se livraient à cette époque dans les capitales européennes est devenu, selon ses défenseurs, «le plus vieux prisonnier politique de France et même d'Europe». Ses détracteurs voient plutôt en lui un terroriste, fier d'avoir tué le lieutenant-colonel américain Charles R. Ray, le 18 janvier 1982, et Yacov Barsimentov, deuxième secrétaire de l'ambassade d'Israël et probablement affilié au Mossad, le 3 avril 1982. Des assassinats perpétrés alors que les combats entre Israël et les fedayins de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), alors implantés au Liban, faisaient rage.

Libérable depuis un quart de siècle, le fondateur des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), un groupuscule proche du Front populaire de libération de la Palestine de Georges Habache, n'a jamais été libéré, en dépit de onze demandes en ce sens depuis 2001. Toutes ont été rejetées, en première instance, en appel ou en cassation, au motif que l'intéressé ne s'est jamais repenti de ses actes, qu'il se refuse à indemniser les familles des deux victimes, et que son retour au Liban constituerait un danger. Un argumentaire déployé sur fond de pressions des Etats-Unis et d'immixtion des pouvoirs publics dans la procédure. La seule fois où la justice française a validé en appel la demande de libération conditionnelle du vétéran de Lannemezan, en 2013, le ministère de l'intérieur, alors sous l'égide du socialiste Manuel Valls, y

a fait obstruction en refusant de délivrer l'arrêté d'expulsion exigé par les magistrats.

Il y a une exception Abdallah. Les quatre principaux responsables du groupe terroriste d'extrême gauche Action directe (Joëlle Aubron, George Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan), condamnés à la perpétuité en 1989 pour l'assassinat du général Audran et du PDG de Renault Georges Besse, ont tous été élargis entre 2004 et 2011. L'Iranien Ali Vakili Rad, l'un des tueurs de Chahpour Bakhtiar, le dernier premier ministre du chah d'Iran, éborgné et décapité à son domicile de Suresnes (Hauts-de-Seine) en 1991, a été libéré en 2010, dans un donnant-donnant avec Téhéran. Idem pour le Libanais Anis Naccache, qui avait échoué à tuer ce même Bakhtiar en 1980, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), une opération qui avait coûté la vie à deux citoyens français.

Par ailleurs, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé, en 2021, que les peines de réclusion à vie, avec possibilité de libération conditionnelle seulement après quarante ans d'incarcération, étaient incompatibles avec la Convention européenne des droits de l'homme. Une jurisprudence sur laquelle s'appuient les défenseurs de M. Abdallah pour réclamer sa libération.

DEUX ÉPOQUES D'UN MÊME CONFLIT

Le condamné – dont le procès, en 1987, avait accaparé l'attention des médias – a disparu dans le dédale du système judiciaire et pénitentiaire français. Les seuls cercles où l'on s'émeut de l'enfermement sans fin de ce détenu de 73 ans, numéro d'érou 2388/A221, sont les franges propalestiniennes de l'extrême gauche. La dernière pétition en date appelant à sa libération a été signée par la quasi-totalité des élus La France insoumise (LFI) et communistes, mais seulement deux socialistes, un membre du MoDem et un macroniste.

Au détour d'une visite à Tunis, en février 2018, le président Emmanuel Macron avait été pris à partie par des militants aux cris de «Libérez Georges Abdallah». Une vidéo le montre se tournant vers ses conseillers, l'air interloqué, ne comprenant pas de qui il s'agit. Sur les images, un responsable tunisien présent à ses côtés dans la médina lui explique qui est ce mystérieux «Abdallah». L'histoire est si ancienne... Emmanuel Macron n'avait que 6 ans quand elle a débuté, en 1984. Par la suite, elle a traversé les époques. «Georges Abdallah a été enseveli vivant dans sa prison», résume Serge Janquin, un ancien député socialiste du Pas-de-Calais, qui avait tenté de sensibiliser François Hollande à ce dossier quand ce dernier était à l'Elysée. «Il va finir par y mourir, oublié



Georges Abdallah, lors de son procès, à Paris, le 3 juillet 1986. Au premier plan : son avocat, Jacques Vergès. AFP

de tout le monde. Pour le pays des droits de l'homme, c'est fâcheux», ajoute-t-il.

Une chance existe, sur le papier, pour que le natif de Kobayat, un village maronite du nord du Liban, soit libéré avant de passer le cap des quatre décennies derrière les barreaux. Tout se jouera le 7 octobre. Ce jour-là, les trois juges parisiens d'application des peines antiterroristes se réuniront dans une salle de la prison de Lannemezan, en présence du Libanais, pour statuer sur sa douzième demande de libération conditionnelle; la première en huit ans. Leur délibéré, dont la date sera fixée le jour de l'audience, devrait intervenir dans les deux semaines suivantes. Donc avant l'échéance du 25 octobre.

«Il est plus que temps qu'il sorte, assure M^e Jean-Louis Chalanset, l'avocat de Georges Abdallah. C'est l'homme qui a passé le plus de temps en prison au monde pour des faits liés au conflit israélo-palestinien.» Le Palestinien qui détient actuellement le record de durée de détention en Israël, Mohammed Altus, a été arrêté en octobre 1985, un an après Abdallah. Aucun Palestinien, même ceux condamnés à la perpétuité, n'a passé plus de quarante ans dans les prisons de l'Etat hébreu.

M^e Chalanset, qui a succédé au sulfureux Jacques Vergès après la mort de celui-ci en 2013, se refuse à tout pronostic sur l'audience du 7 octobre. Mais il ne lui a pas échappé qu'elle se tiendra le jour même de la commémoration de la sanglante attaque du Hamas en Israël, et en pleine attaque terrestre entre le Hezbollah et les forces de l'Etat hébreu. Un hasard de calendrier, télescopage entre deux époques d'un même conflit, dont il redoute qu'il ne porte tort à son client.

En mars, la commission pluridisciplinaire, consultée dans le cadre de la dernière demande de libération, qui est composée de magistrats, de policiers et de psychologues, a rendu un avis défavorable. «Lors d'une expertise psychiatrique, en novembre 2023, le médecin a demandé à Abdallah ce qu'il pensait du Hamas, soupire l'avocat. Dire que son retour au Liban pourrait contribuer à enflammer la situation, c'est ne rien comprendre à ce dossier. S'il aspire à retourner dans son pays, c'est pour y finir tranquillement sa vie, pas pour devenir chef de guerre.»

Au centre pénitentiaire de Lannemezan, qui abrite de nombreux condamnés à des peines longues, Georges Abdallah fait figure de sage. Les gardiens l'apprécient, les autres détenus le respectent, notamment les ex-membres de l'ETA, le mouvement séparatiste basque, avec lesquels il discute beaucoup. Il a aussi passé des années en détention avec Jean-Marc Rouillan, d'Action directe, ou encore Rachid Ramda, islamiste algérien et «cerveau» des attentats de 1995. Sa cellule de 9 mètres carrés, où l'un des auteurs de cet article l'a brièvement rencontré au printemps dans le cadre du droit de visite d'un parlementaire français, est remplie de littérature militante.

IMPOSSIBLE DE LIBÉRER UN TEL SUSPECT

Les murs sont décorés de photos de fleurs, d'un tissu rouge à l'effigie de Che Guevara et d'une carte de la colonisation juive en Palestine. Le signe que, si les années ont défilé, l'homme n'a rien renié de ses convictions anti-impérialistes et antisionistes. «Pour que la prison cesse d'être un mouvoir, il faut s'inscrire dans la lutte», nous a-t-il confié lors de cette brève entrevue, dans un français parfait, à l'accent chantant, confirmant le «moral d'acier» que lui prêtent ses nombreux visiteurs. Georges Abdallah se voit comme «un Manouchian des temps modernes», assure son avocat.

«C'est quelque chose de surnaturel, il n'est pas détruit, son esprit est resté libre, ajoute son frère cadet, Robert, 60 ans, professeur de sociologie à Tripoli, dans le nord du Liban, qui échange avec lui tous les jours par Internet. C'est peut-être bien pour cela qu'ils ne le libèrent pas.» Après le rejet en appel de sa précédente demande de libération, en 2015, il s'était juré qu'on ne l'y reprendrait plus, et que, s'il devait sortir un jour, ce serait par une grâce présidentielle et rien d'autre.

Si le vieux révolutionnaire libanais a tout de même lancé une nouvelle procédure, c'est par égard pour ses soutiens, des militants aux cheveux souvent grisonnants, encartés au Parti communiste, à LFI ou au Nouveau Parti anticapitaliste. Chaque automne, depuis quinze ans, ces derniers manifestent devant la prison de Lannemezan. Au fond de lui, l'homme ne semble pas loin de s'être rési-

«C'EST L'HOMME QUI A PASSÉ LE PLUS DE TEMPS EN PRISON AU MONDE POUR DES FAITS LIÉS AU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN»

JEAN-LOUIS CHALANSET
avocat de
Georges Abdallah



Dans sa cellule du centre pénitentiaire de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), en 2023. COLLECTION D. LARREGOLA/COLLECTIF 65

gné à y finir ses jours. « Les conditions de vie sont bien meilleures ici qu'à Gaza », lâche-t-il, dans une boutade amère.

L'affaire Abdallah débute en 1984 par l'arrestation à Trieste, par la douane italienne, d'un homme dont la valise contient 6 kilos d'explosifs. « Les Italiens contactent les Yougoslaves, qui leur donnent le nom du correspondant de l'individu arrêté : c'est une femme nommée Ferial Daher », raconte au Monde Louis Caprioli, ancien numéro deux de la division antiterroriste à la direction de la surveillance du territoire (DST) et coauteur de *La DST sur le front de la guerre contre le terrorisme* (Mareuil, 210 pages, 21 euros). S'ensuit une enquête, à l'ancienne : « Ferial Daher possède deux adresses en France : l'une à Lyon, l'autre à Paris, explique M. Caprioli. A Lyon, nous repérons un homme qui occupe l'appartement. Nous le suivons, mais comme il est méfiant, il se rend dans un commissariat, où il explique qu'il pense que le Mossad veut le tuer alors que c'est nous qui le filions. Les policiers trouvent sur lui deux passeports, l'un algérien, et l'autre maltais, faux tous les deux. »

Cet homme s'appelle en réalité Georges Abdallah. Une fois identifié par la DST, il est inculpé pour possession de faux papiers. « Nous lançons des recherches, mais on n'a pas grand-chose contre lui », poursuit Louis Caprioli. Grâce à des collègues suisses, les policiers français comprennent que le mystérieux Libanais loue plusieurs appartements à Paris, avec de l'argent venu de Suisse. « Dans l'un des appartements, on a trouvé l'arme ayant servi à tuer [les diplomates] Ray et Barsimentov », précise M. Caprioli. Abdallah est alors inculpé de complicité d'assassinats.

Yves Bonnet, patron de la DST à l'époque, poursuit le récit : « Au moment de son arrestation, nous n'avions rien à reprocher à Abdallah. C'est une affaire qui mijotait tranquillement jusqu'à ce que les FARL prennent en otage Gilles Sidney Peyroles, le 23 avril 1985. » Ce dernier, directeur du centre culturel français de Tripoli, dans le nord du Liban, est le fils de l'auteur et journaliste Gilles Perrault, ami d'Yves Bonnet. Son enlèvement est revendiqué par les FARL, essentiellement composés du clan Abdallah et de deux autres familles du nord du Liban.

Quand il apprend la nouvelle, le patron de la DST est en visite aux Etats-Unis, au siège de la CIA. Il décide de rentrer par le premier avion. « Gilles Perrault avait remué ciel et terre, jusqu'à l'Elysée par l'intermédiaire de Régis Debray [l'intellectuel et révolutionnaire occupait alors le poste de chargé de mission pour les relations internationales à l'Elysée], raconte-t-il. Mon seul contact utile dans cette affaire était la sécurité militaire algérienne. Je me suis envolé pour Alger. »

CAMPAGNE D'INTOXICATION

Le chef des services algériens, Medjoub Lakehal Ayat, entre en relation avec les FARL. Ces derniers fixent leur ultimatum : si Georges Abdallah n'est pas libéré dans les deux jours, l'otage français sera assassiné. « J'ai alerté le cabinet de Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, lequel a donné son feu vert, explique M. Bonnet. J'ai alors donné ma parole, via les Algériens, que Georges Ibrahim Abdallah serait remis en liberté, et Peyroles a été libéré. » Abdallah, lui, reste en détention, contrairement à l'engagement pris par le patron de la DST. Il faut dire que, entre-temps, l'arme ayant servi à tuer les diplomates a été découverte dans un appartement parisien, occupé un temps par le militant de Kobayat. Impossible, aux yeux de la justice française, mais aussi des Etats-Unis et d'Israël, les pays d'origine des victimes, de libérer un tel suspect. D'autant, ajoute Louis Caprioli, que les FARL sont responsables de la mort de deux artificiers français qui tentaient de désamorcer, le 21 août 1982, la bombe placée sous le véhicule du diplomate américain Rodrigue Grant.

Aujourd'hui encore, Yves Bonnet demeure persuadé que Georges Abdallah a bien tué Charles R. Ray, mais doute de sa responsabilité dans l'assassinat de Yacov Barsimentov. Le fils de ce dernier, présent au moment du meurtre, n'avait-il pas identifié une femme plutôt qu'un homme ? Selon le quotidien libanais *Al-Akhabar*, fer de lance du combat pour la libération d'Abdallah, l'exécution du diplomate israélien serait le fait de Jacqueline Esber, membre des FARL, décédée en 2016.

Le premier procès de Georges Abdallah, concernant uniquement la détention d'armes et de faux papiers, se tient en juil-

let 1986. Le chef des FARL est condamné à quatre ans de détention. L'ambassade américaine à Paris se dit aussitôt « surprise » par la « légèreté » de la peine ; une ingérence que le Quai d'Orsay juge « inacceptable ». Le second procès, cette fois pour complicité d'assassinats, a lieu en février de l'année suivante, dans un climat d'extrême tension. Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et son ministre délégué à la sécurité, Robert Pandraud, ont attribué aux FARL les six attentats de septembre 1986, qui ont fait onze morts et près de deux cents blessés à Paris. Des photos de Robert et Maurice Abdallah, un autre frère, tous deux présentés comme les poseurs de bombe, sont placardées à travers le pays. Avec une récompense de 1 million de francs (l'équivalent de près de 300 000 euros aujourd'hui) promis à la personne qui permettra leur arrestation.

En réalité, les autorités françaises ne disposent d'aucun élément à charge contre eux. Robert Pandraud lui-même le reconnaîtra par la suite. La piste de l'Iran, qui est alors en guerre contre son voisin irakien, soutenu par la France, paraît plus crédible. Mais Paris est en pleine négociation avec Téhéran sur le contentieux nucléaire Eurodif, dont le règlement permettra la libération des otages français au Liban, quelques années plus tard. En quête d'un bouc émissaire, le duo de la Place Beauvau accuse le « clan Abdallah » d'avoir ensanglanté la capitale pour faire libérer l'aîné de la fratrie, Georges. Une campagne d'intoxication relayée par la majorité des médias français, *Le Monde* compris.

« A l'époque, notre village, Kobayat, était très pauvre. On vivait dans une petite maison aux murs décrépits, se souvient Robert Abdallah. Et, du jour au lendemain, on a vu affluer des journalistes français, qui se sont mis à raconter que nous disposions d'un aéroport secret et que nous l'utilisions pour transporter des bombes vers Paris... C'était le carnaval, complètement surréaliste ! » Devant la cour d'assises de Paris, Georges Abdallah n'est plus seulement le chef d'un groupe armé étranger accusé d'avoir exporté sa lutte sur le territoire national. Il est devenu l'ennemi public numéro un, l'homme qui « a fait trembler les Français », écrit *Le Nouvel Observateur*.

A l'audience, l'avocat Georges Kiejman, conseil des Etats-Unis dans ce dossier, sort de sa manche deux textes manuscrits : la revendication au nom des FARL d'une tentative d'assassinat contre le chargé d'affaires américain à Paris, Christian Chapman, en novembre 1981 ; et une tribune publiée par *Le Nouvel Observateur*, signée de Georges Abdallah. La similarité de la graphie est frappante. La conviction des juges est faite. Le 28 février 1987, le Libanais est condamné à la réclusion à perpétuité, à rebours des réquisitions du procureur, qui avait demandé un maximum de dix ans.

La presse applaudit, persuadée que les magistrats ont résisté au chantage à la terreur. Quelques jours plus tard, la police découvre des explosifs dans le coffre de la voiture d'un Tunisien rallié au Hezbollah, Fouad Ali Saleh, qui se révélera être le véritable cerveau des attentats de 1986. Mais les médias ont déjà tourné la page. « Il est désormais évident qu'Abdallah fut en partie condamné pour ce qu'il n'avait pas fait », écrit l'ex-juge antiterroriste Alain Marsaud dans *Avant de tout oublier*, ses Mémoires publiés en 2022.

M. Marsaud n'est pas le seul ancien représentant de l'Etat à défendre Abdallah. Yves Bonnet, lui aussi, milite pour son élargissement. « Jacques Vergès m'a fait citer devant le juge d'application des peines. C'était au début des années 2000. Je lui ai dit que la France devait honorer sa parole, et que ce n'était pas une promesse personnelle mais celle des autorités, même si l'Elysée s'en est ensuite lavé les mains. La justice avait émis un avis favorable à sa libération, mais le juge avait reçu une lettre du directeur de la DST de l'époque, Pierre de Bousquet de Florian, comme quoi Abdallah s'était converti et était devenu un propagandiste islamiste. Le juge m'a dit que c'était faux. Cela m'a révolté, j'appelle ça une forfaiture. »

Yves Bonnet, qu'on ne peut pas soupçonner de sympathies marxistes – ex-député UDF, il est aujourd'hui conseiller régional Rassemblement national en Normandie – a participé à des meetings en faveur de la libération d'Abdallah, il est même allé voir le Syndicat de la magistrature et son comité de soutien libanais. Pour lui, « ce sont les Etats-Unis qui s'acharnent à maintenir Georges Abdallah en détention ». « J'ai eu l'occasion, précise-t-il, d'en parler avec le Mossad [les services de renseignement extérieur israéliens] et ce n'était pas leur priorité. »

Manuel Valls, ministre de l'intérieur de 2012 à 2014, le reconnaît : « Il y a eu incontestablement une intervention américaine. » Celle-ci arrive en janvier 2013, dans la foulée

d'une décision en appel de la chambre de l'application des peines de Paris, validant la huitième demande de libération d'Abdallah, à condition qu'il soit expulsé du territoire français. Pour ce faire, il fallait donc un arrêté d'expulsion signé par Beauvau.

C'est à ce moment que Hillary Clinton, alors secrétaire d'Etat de l'administration Obama, téléphone à Laurent Fabius, son homologue français. « Bien que le gouvernement français ne soit pas légalement autorisé à annuler la décision de la cour d'appel, nous espérons que les autorités françaises pourront trouver une autre base pour contester la légalité de la décision », dit M^{me} Clinton, selon un câble diplomatique américain, révélé par WikiLeaks. Sollicité par *Le Monde*, Laurent Fabius assure « ne pas avoir de souvenirs précis » de cet épisode.

L'arrêté d'expulsion ne sera jamais signé par M. Valls. L'affaire part à la Cour de cassation, qui annule la décision de libération de la cour d'appel. Abdallah aurait-il été libéré si Washington n'était pas intervenu ? Manuel Valls fait comprendre que non. « Je le maintiens en prison volontairement, il n'était pas question que je signe l'arrêté d'expulsion. Je le fais par conviction. J'en ai informé le président de la République [François Hollande], qui ne m'en a pas dissuadé. »

« DEUX POIDS DEUX MESURES HABITUEL »

Dix ans avant Manuel Valls déjà, un ministre de la justice de droite, Dominique Perben, avait demandé au parquet général de faire appel d'une première décision de remise en liberté du prisonnier. Quelques mois plus tard, la cour d'appel de Paris avait retoqué la décision, et maintenu Abdallah en détention. « Georges subit le sort de tous ceux qui s'opposent à Israël et aux Occidentaux », s'exclame Robert Abdallah, qui était vainement parti attendre son frère à l'aéroport de Beyrouth en 2013. Fataliste, il ajoute : « Les Israéliens ont assassiné de nombreux militants palestiniens en France, mais la justice française n'a jamais monté de procès contre eux. C'est le deux poids deux mesures habituel. »

L'interventionnisme américain et l'intransigeance des autorités françaises renforcent les défenseurs de Georges Abdallah dans leur conviction : ils voient en lui un bouc émissaire, victime de la « raison d'Etat ». Une preuve ? L'avocat Jean-Paul Mazurier, chargé de la défense du Libanais en tandem avec M^e Vergès entre 1984 et 1986, était en réalité un agent des services français. Lui-même l'a raconté dans un livre intitulé *L'Agent noir, une taupe dans l'affaire Abdallah* (Robert Laffont, 1987), écrit avec un journaliste de *Libération*, Laurent Gally. Sorti quelques jours après la condamnation, ce livre-confession aurait pu inciter M^e Vergès à déposer une requête en révision. Mais le conseil de Georges Abdallah ne l'a pas fait, sans que l'on sache pourquoi.

Près de quarante ans après, le sujet continue de mobiliser. Avec le temps, certains de ses adversaires d'hier ont même fini par évoluer dans leur analyse du personnage. Sans pour autant l'absoudre, Georges Kiejman, l'avocat des Etats-Unis lors du procès de 1987, a glissé ces quelques mots dans ses Mémoires écrits avec la journaliste du Monde Vanessa Schneider (*L'Homme qui voulait être aimé*, Grasset, 2021) : « Georges Ibrahim Abdallah pourrait être libéré. J'ai une forme de respect pour lui que je n'avais pas à l'époque. »

En plus des élus de gauche, la nébuleuse pro-Abdallah comprend quelques personnalités de la société civile comme la Prix Nobel de littérature Annie Ernaux ou l'ancien évêque Jacques Gaillot (1935-2023). En 2023, la ville PCF de Grenay (Pas-de-Calais) avait baptisé un square au nom du Libanais, mais le préfet, alerté par le Rassemblement national, l'a fait débaptiser. En 2014, la ville de Bagnolet (Seine-Saint-Denis), alors dirigée par un communiste, Marc Everbecq, en avait fait un citoyen d'honneur. Une décision cassée par le tribunal administratif de Montreuil.

A l'approche de l'audience du 7 octobre, les partisans de Georges Abdallah ne sont pas les seuls à s'activer. L'ambassade des Etats-Unis, qui s'est refusée à tout commentaire auprès du Monde, a annoncé se porter une nouvelle fois partie civile. L'ambassade d'Israël estime pour sa part qu'il est « normal que Georges Ibrahim Addallah termine sa vie en prison, après le terrible meurtre qu'il a commis à l'encontre du diplomate israélien Yacov Barsimentov ». Sur ce dossier emblématique et passionnel, M^e Chalanset, l'avocat du Libanais, a pour habitude de citer les propos de l'ancien garde des sceaux Robert Badinter (1928-2024) : « On ne remplace pas un supplice par un autre. » Suggérant par là que la prison à vie, le châtiement qui plane sur le détenu de Lannemezan, est une autre forme de peine de mort. ■

CHRISTOPHE AYAD, BENJAMIN BARTHE ET ABEL MESTRE

L'AVOCAT JEAN-PAUL MAZURIER, CHARGÉ DE LA DÉFENSE DU LIBANAIS EN TANDEM AVEC M^E VERGÈS ENTRE 1984 ET 1986, ÉTAIT EN RÉALITÉ UN AGENT DES SERVICES FRANÇAIS